



Informations communales

Modification du règlement d'organisation

La modification de l'article 21 du règlement d'organisation adoptée par l'assemblée municipale du 14 décembre 2020 a été approuvée par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne le 17 février 2021. Cette modification entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Passeport-vacances

Comme les années précédentes, la commune subventionnera le passeport-vacances en versant Fr. 10.00 par enfant de la commune qui participera aux activités du pasvac 2021.

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 14 décembre 2020

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours (du 20 janvier au 8 février 2021). Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 1^{er} mars 2021.

Statistique des déchets 2020

306.60 tonnes de déchets ont été éliminés durant l'année écoulée, à savoir :

- 87.01 tonnes d'ordures ménagères (79.60 to en 2019)
- 22.98 tonnes d'encombrants (8.83 to en 2019)
- 28.68 tonnes de verre (18.88 to en 2019)
- 21.16 tonnes de papier (21.24 en 2019)
- 9.58 tonnes de carton (6.29 to en 2019)
- 4.32 tonnes de balayage de routes (3.06 to en 2019)
- 1.36 tonne d'aluminium et fer blanc (1.28 to en 2019)
- 124.48 tonnes de déchets compostables (125.19 to en 2019)
- 0 tonne d'huiles minérales (0.4 to en 2019)
- 0.205 tonne de capsules Nespresso (0.394 to en 2019)
- 1.46 tonne de bois (0.98 tonne en 2019)
- 0.56 tonne de DCMI (0 tonne en 2019)
- 2.363 tonnes de textiles (inconnu en 2019)
- 2.441 tonnes de PET (inconnu en 2019)

Le Fuet, le 10 mars 2021

Conseil municipal